

Il ne vous reste que quelques jours pour déclarer votre éventuelle éligibilité au(x) dispositif(s) Bouclier Electricité et/ou Amortisseur Electricité

FLX08200289601322-07RSD002

**LES DEUX RIVES
ROUTE DE BARBEGAL
13280 ARLES**

BORDEAUX, le 23/03/2023

Madame, Monsieur,

Pour faire face à la forte augmentation des prix de l'énergie, le gouvernement accompagne les entreprises ainsi que les collectivités locales avec différentes mesures de soutien. EDF applique l'ensemble des mesures décidées par les pouvoirs publics pour atténuer cette hausse.

Dans ce cadre, nous vous invitons à vérifier au plus vite votre éventuelle éligibilité aux dispositifs du bouclier électricité et de l'amortisseur électricité.

Dans le cas où vous n'y seriez pas éligible, nous vous remercions de ne pas tenir compte de ce courrier.

Si vous êtes au contraire éligible aux dispositifs du bouclier électricité et/ou de l'amortisseur électricité, vous devez nous transmettre une attestation sur l'honneur afin de permettre l'intégration des effets de ces dispositifs directement sur vos factures.

Nous vous précisons que les pouvoirs publics ont fixé une date limite pour que l'attestation sur l'honneur relative à ces deux dispositifs soit communiquée à votre fournisseur d'électricité. Celle-ci a été fixée au 31 mars 2023.

A notre connaissance, à la date du présent courrier, vous ne nous avez pas adressé l'attestation sur l'honneur conforme vous permettant de bénéficier du bouclier électricité et/ou de l'amortisseur électricité. Nous attirons votre attention sur le fait que les attestations d'éligibilité reçues après le **31 mars 2023** ne pourront plus être prises en compte et qu'il ne vous sera alors plus possible de bénéficier du bouclier électricité et/ou de l'amortisseur électricité.

Pour nous transmettre cette attestation sur l'honneur, il vous suffit d'aller consulter notre site www.edf.fr et de remplir le formulaire en ligne associé.

Quels sont les dispositifs prévus pour les sites en offre de marché ?

En fonction de la nature de votre entité (TPE, PME, collectivité, etc.) et sous réserve de certains critères, vous êtes susceptible d'être éligible à l'**amortisseur électricité** et/ou au **bouclier électricité**. Ces dispositifs seront appliqués respectivement aux sites rattachés au SIREN indiqué dans l'attestation sur l'honneur mentionnée ci-avant, sous réserve que cette dernière nous soit transmise avant le 31 mars 2023.



Ces deux dispositifs prennent la forme d'une **diminution de prix en centimes d'euro par kilowattheure (kWh)**. Ces diminutions de prix s'appliqueront sur chacune de vos factures pour vos consommations allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, avec effet rétroactif.

Les diminutions de prix associées à l'amortisseur et au bouclier électricité dépendent du prix moyen annuel pour l'année 2023 appliqué pour chaque site que vous avez déclaré éligible à l'un ou l'autre de ces dispositifs. Lors de la première facturation intégrant les diminutions de prix associées à l'un et/ou l'autre de ces dispositifs, une présentation plus détaillée vous sera fournie en accompagnement de votre facture.

Vous souhaitez avoir plus d'informations ?

Si vous souhaitez en savoir plus, EDF met à disposition sur son site internet

(<https://www.edf.fr/entreprises/mesures-soutien-gouvernementales>) plus d'éléments pédagogiques sur les différents dispositifs.

EDF à vos côtés : nos conseillers vous accompagnent

Pour vous accompagner dans les démarches relatives aux mesures gouvernementales applicables aux contrats en offre de marché, nos conseillers, tous basés en France, sont mobilisés et restent à votre écoute sur une ligne EDF dédiée : 09 70 81 81 12 (appel non surtaxé).

Nous vous remercions de votre confiance,

Votre conseiller EDF.



Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale SO

Par courrier

Direction Commerciale Régionale SO
TSA 70102
33070 BORDEAUX CEDEX

Par internet

e-mail : edfentreprises-sud@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 88 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence

Dépannage électricité Enedis :

0 811 882 200

Service 0,05 €/appel
+ prix appel

FLX08200289601322-07RSD002

LES DEUX RIVES
ROUTE DE BARBEGAL
13280 ARLES

Facture du 23/03/2023

n° 10169342683



Electricité

Montant Hors TVA	12 007,54 €
Montant TVA (payée sur les débits)	2 401,51 €

Facture TTC

14 409,05 €

Montant total à payer (TTC)

14 409,05 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 12,50 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 23/04/2023 (sauf résiliation intervenue entre temps)

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : **7870693495**
Compte commercial : 1-4DQHSN1

Votre contrat

Offre électricité : Pack Performance

Nom du client

LES DEUX RIVES

Lieu de consommation

Référence acheminement : 50051194677645
ROUTE DE BARBEGAL
RAPHELE LES ARLES
13280 ARLES

Païement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de
à partir du :

14 409,05 €
11/04/2023

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 02048060000 XX



LES DEUX RIVES

Document à conserver 10 ans

Détail de votre facture du 23/03/2023 n° 10169342683

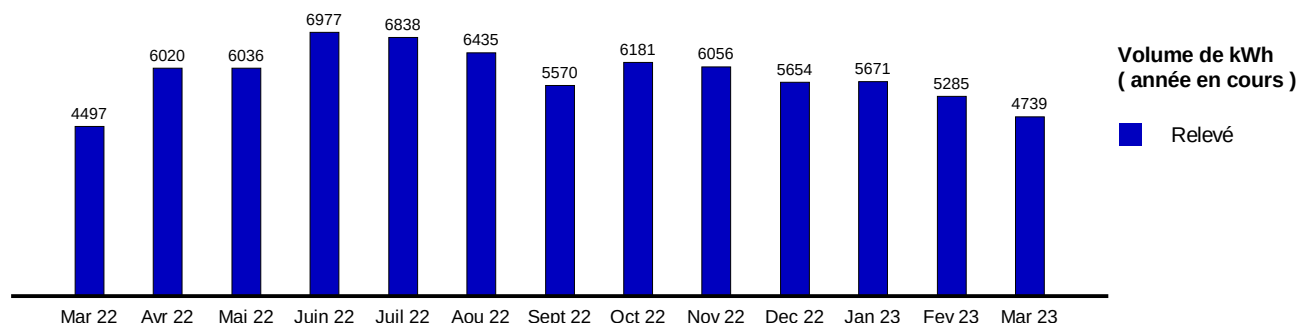
Données contrat

Pack Performance
Réf. de votre contrat 1-BIKD5LS
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 04/01/2020
Venant à échéance le 02/02/2024

Données Point de Livraison

ROUTE DE BARBEGAL RAPHELE LES ARLES 13280 ARLES
Réf Acheminement Electricité : 50051194677645

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité				11 185,81 €	HT
Abonnement électricité (HT)	Période	Prix unitaire HT	65,00 €	Taux de TVA	
Abonnement	du 01/01/2023 au 31/03/2023	32,50 €/mois	97,50 €	20,00 %	
Annulation de l'abonnement	du 01/01/2023 au 31/01/2023		-32,50 €	20,00 %	
Consommation (HT)	Période	Conso 10 024 kWh	Prix unitaire HT	11 120,81 €	Taux de TVA
Régularisation Electricité Heures Pleines Hiver	du 15/12/2022 au 14/01/2023	-4 216 kWh	9,966 c€/kWh	-420,17 €	20,00 %
Régularisation Electricité Heures Creuses Hiver	du 15/12/2022 au 14/01/2023	-1 455 kWh	6,305 c€/kWh	-91,74 €	20,00 %
Refacturation Electricité Heures Pleines Hiver	du 15/12/2022 au 03/01/2023	2 720 kWh	9,966 c€/kWh	271,08 €	20,00 %
Refacturation Electricité Heures Pleines Hiver	du 04/01/2023 au 14/01/2023	1 496 kWh	107,931 c€/kWh	1 614,65 €	20,00 %
Refacturation Electricité Heures Creuses Hiver	du 15/12/2022 au 03/01/2023	939 kWh	6,305 c€/kWh	59,20 €	20,00 %
Refacturation Electricité Heures Creuses Hiver	du 04/01/2023 au 14/01/2023	516 kWh	54,795 c€/kWh	282,74 €	20,00 %
Electricité Heures Pleines Hiver	du 15/01/2023 au 14/03/2023	7 363 kWh	107,931 c€/kWh	7 946,96 €	20,00 %
Electricité Heures Creuses Hiver	du 15/01/2023 au 14/03/2023	2 661 kWh	54,795 c€/kWh	1 458,09 €	20,00 %

Utilisation du réseau de distribution et prestations techniques (identique pour l'ensemble des fournisseurs)				704,08 €	HT
	Période	Quantité	Prix unitaire HT		Taux de TVA
Composante de gestion - Reprise	du 15/01/2023 au 13/02/2023			-15,48 €	20,00 %
Composante de gestion - Reprise	du 15/02/2023 au 16/03/2023			-15,48 €	20,00 %
Composante de gestion - Echu	du 15/01/2023 au 14/02/2023	31.000 c.j	51.58 c€/c.j	15,99 €	20,00 %
Composante de gestion - Echu	du 15/02/2023 au 14/03/2023	28.000 c.j	51.58 c€/c.j	14,44 €	20,00 %
Composante de gestion - Echoir	du 15/02/2023 au 16/03/2023	30.000 c.j	51.58 c€/c.j	15,48 €	20,00 %
Composante de gestion - Echoir	du 15/03/2023 au 13/04/2023	30.000 c.j	51.58 c€/c.j	15,48 €	20,00 %
Composante de comptage - Reprise	du 15/01/2023 au 13/02/2023			-19,75 €	20,00 %
Composante de comptage - Reprise	du 15/02/2023 au 16/03/2023			-19,75 €	20,00 %
Composante de comptage - Echu	du 15/01/2023 au 14/02/2023	31.000 p.j	65.82 c€/p.j	20,40 €	20,00 %
Composante de comptage - Echu	du 15/02/2023 au 14/03/2023	28.000 p.j	65.82 c€/p.j	18,43 €	20,00 %
Composante de comptage - Echoir	du 15/02/2023 au 16/03/2023	30.000 p.j	65.82 c€/p.j	19,75 €	20,00 %
Composante de comptage - Echoir	du 15/03/2023 au 13/04/2023	30.000 p.j	65.82 c€/p.j	19,75 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 15/01/2023 au 13/02/2023	PS pondérée : 72 kW		-75,86 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 15/02/2023 au 16/03/2023	PS pondérée : 72 kW		-75,86 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echu	du 15/01/2023 au 14/02/2023	2232.000 kW	3.51 c€/kW	78,39 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echu	du 15/02/2023 au 14/03/2023	2016.000 kW	3.51 c€/kW	70,80 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echoir	du 15/02/2023 au 16/03/2023	2160.000 kW	3.51 c€/kW	75,86 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echoir	du 15/03/2023 au 13/04/2023	2160.000 kW	3.51 c€/kW	75,86 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Hiver	du 15/01/2023 au 14/02/2023	3888.000 kWh	5.28 c€/kWh	205,29 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Hiver	du 15/01/2023 au 14/02/2023	1397.000 kWh	3.64 c€/kWh	50,85 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Été	du 15/01/2023 au 14/02/2023	0.000 kWh	2.28 c€/kWh	0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Été	du 15/01/2023 au 14/02/2023	0.000 kWh	1.73 c€/kWh	0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Hiver	du 15/02/2023 au 14/03/2023	3475.000 kWh	5.28 c€/kWh	183,48 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Hiver	du 15/02/2023 au 14/03/2023	1264.000 kWh	3.64 c€/kWh	46,01 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Été	du 15/02/2023 au 14/03/2023	0.000 kWh	2.28 c€/kWh	0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Été	du 15/02/2023 au 14/03/2023	0.000 kWh	1.73 c€/kWh	0,00 €	20,00 %
Durée de dépassement	du 15/01/2023 au 14/02/2023	0.000 h	1052.00 c€/h	0,00 €	20,00 %
Durée de dépassement	du 15/02/2023 au 14/03/2023	0.000 h	1052.00 c€/h	0,00 €	20,00 %

Services				58,34 €	HT
					Taux de TVA
Abonnement 02/23 SuiviConso				29,17 €	20,00 %
Abonnement 03/23 SuiviConso				29,17 €	20,00 %
E-Services (Espace client, Bilan annuel)				INCLUS	



LES DEUX RIVES

Détail de votre facture du 23/03/2023 n° 10169342683

Données contrat

Pack Performance
Réf. de votre contrat 1-BIKD5LS
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 04/01/2020
Venant à échéance le 02/02/2024

Données Point de Livraison

ROUTE DE BARBEGAL RAPHELE LES ARLES 13280 ARLES
Réf Acheminement Electricité : 50051194677645

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)				59,31 €	Hors TVA
	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA		Taux de TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 15/01/2023 au 31/01/2023	2 898 kWh	0,27100 c€/kWh	7,85 €	20,00 %
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 01/02/2023 au 14/03/2023	7 126 kWh	0,05000 c€/kWh	3,56 €	20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 15/01/2023 au 15/03/2023	218,45	21,93 %	47,90 €	20,00 %

Total Hors TVA pour ce site		12 007,54 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)	Assiette	2 401,51 €	
TVA à 20,00%	12 007,54 €	2 401,51 €	
Total TTC pour ce site		14 409,05 €	TTC

Données de comptage	Puissance(s) souscrite(s) (kW ou kVA)
Identifiant de comptage : 031636448394 Type de compteur : PME-PMI	Opérateur Heures pleines hiver 72
Acheminement : Tarif BT sup 36kVA Courte Utilisation	Opérateur Heures creuses hiver 72
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 72	Opérateur Heures pleines été 72
	Opérateur Heures creuses été 72

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin	Puissances atteintes (kW ou kVA)
Heures Pleines Hiver	66723 le 15/01/2023	70611 le 14/02/2023	du 15/01/2023 au 14/02/2023 : Heures Pleines Hiver 29
Heures Creuses Hiver	26489 le 15/01/2023	27886 le 14/02/2023	du 15/01/2023 au 14/02/2023 : Heures Creuses Hiver 17
Heures Pleines Été	123995 le 15/01/2023	123995 le 14/02/2023	du 15/01/2023 au 14/02/2023 : Heures Pleines Été 0
Heures Creuses Été	48525 le 15/01/2023	48525 le 14/02/2023	du 15/01/2023 au 14/02/2023 : Heures Creuses Été 0
Heures Pleines Hiver	70611 le 15/02/2023	74086 le 14/03/2023	du 15/02/2023 au 14/03/2023 : Heures Pleines Hiver 26
Heures Creuses Hiver	27886 le 15/02/2023	29150 le 14/03/2023	du 15/02/2023 au 14/03/2023 : Heures Creuses Hiver 19
Heures Pleines Été	123995 le 15/02/2023	123995 le 14/03/2023	du 15/02/2023 au 14/03/2023 : Heures Pleines Été 0
Heures Creuses Été	48525 le 15/02/2023	48525 le 14/03/2023	du 15/02/2023 au 14/03/2023 : Heures Creuses Été 0

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Vos prix facturés pour les consommations à compter du 1er janvier 2023 incluent une mise à jour du coût de la capacité, calculée sur le résultat des enchères. Retrouvez le résultat des enchères directement sur le site internet d'EDF.

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : 45 jours dans les conditions prévues à l'article "Date d'effet, Durée et Résiliation" des Conditions Particulières de Vente de vos contrats de fourniture d'énergie et de services

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable: 82,7% nucléaire, 8,03% renouvelables (dont 2% hydraulique, 3,1% éolien, 1,9% solaire, 1% Biomasse, > 0,1% Géothermie), 7,5% gaz, 0,9% charbon, 0,4% pétrole, 0,4 % autres fossiles.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

94,3% hydraulique : 93,4% France et 0,9% hors France (Norvège, Suède, Allemagne, Finlande),

2,6% éolien : 2% France (dont 1,6% enchères) et 0,6% hors France (Italie, Croatie, Espagne, Suède),

1,6% biomasse : 0,04% France et 1,6% hors France (Danemark, Finlande, Italie, Suède, Croatie, Pays-Bas, Portugal),

1,5% solaire : 1,1% France (dont 1% enchères) et 0,4% hors France (Italie, Espagne, Portugal, République Tchèque).

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 84,2% hydraulique, 15% éolien, 0,5% solaire, 0,3% biomasse.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2021 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impacts environnemental sur www.edf.fr

